

DEVIS TYPE CONVOI COMPLET AVEC CRÉMATION

Devis n° CNR001989

En date du 01/04/2026

Notre référence : ZNR001636

Suivi par CACHON Laureline

DEVIS TYPE CREMATION

2 rue Mansart

78160 MARLY-LE-ROI France

Obsèques de DEVIS TYPE CREMATION

Lieu :

Informations client

Tel : +33 1 01 01 01 01

Déroulé des obsèques

- Mise en bière
- Levée de corps
- Crémation

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R.2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. **D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.**

Devis n°CNR001989

Prestations obligatoires		Montant TTC en EUROS ¹	Prestations non obligatoires	Montant TTC en EUROS ¹
1A - Préparation et organisation des obsèques			Démarches et formalités locales - dans la même commune ou commune limitrophe (joutant la commune)	411,00 €
			Espace famille en ligne : OFFERT	0,00 €
			Frais de SACEM offerts	0,00 €
			Toilette funéraire et habillage *	215,00 €
3 - Cercueil et accessoires	Cercueil CLAVA en bois aggloméré, forme Sarcophage, teinte bois naturel, finition imprimée satinée 18 mm, 4 poignées et une cuvette étanche, plaque d'identité	877,00 €	1 Capiton "BASIC" en tissu non tissé Blanc	122,00 €
5 - Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil)			Corbillard classique et son chauffeur (Moins de 2h)	873,00 €
6 - Cérémonie funéraire			1 Maitre de cérémonie au convoi	288,00 €
			Personnel porteur - Convoi moins de 2h (3 porteurs)	526,00 €
7B - Crémation	1 HALO : Urne en acier, de couleur bleue, ornée d'un délicat liseré doré (UA1BL)	163,00 €		
8 - Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	1 Vacation de police (frais non soumis à la TVA) (TRESOR PUBLIC DE MARLY LE ROY 78160 MARLY LE ROI)	20,00 €		
	Frais de crémation (CREMATORIUM ESPACE FUNERAIRE DES YVELINES 52 RUE DE LA NOUVELLE FRANCE 78130 LES MUREAUX)	946,00 €		

Sous-total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles : **966,00 €**

Devis n°CNR001989

TOTAL toutes taxes comprises de
l'ensemble des prestations
obligatoires

2 006,00 €

TOTAL toutes taxes comprises de
l'ensemble des prestations non
obligatoires

2 435,00 €

Total HT (€)

Total TVA (€)

Total TTC (€)

3 927,97

513,03

4 441,00

Montant net à payer : 4 441,00 €

¹ Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20%, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10%.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° 21-78-0190.

Devis n°CNR001989

Commentaires

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion. En application de l'article R. 2213-26 du C G C T, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit. Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé «Je perds un proche» est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

Conformément aux dispositions du CGCT :

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

« Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34);

– Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;

– En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Devis établi le 01/04/2026, valable 30 jours à compter du 15/04/2026

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant obligatoires que non obligatoires, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

Le Client reconnaît avoir reçu le présent devis.

Signature de DEVIS TYPE CREMATION

Signature du conseiller



ROC ECLERC MARLY

2 Rue Mansart
78160 Marly le Roi

Tel. 01 39 17 00 82

SAS au capital de 12841744 € - RCS 753 216 704 PARIS

TVA INTRA FR10753216704

Société membre du réseau ROC ECLERC

N° d'habilitation 21 78 0190 - N° ORIAS 13001337